

**Services émetteurs :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Direction personnes âgées  
Personnes handicapées  
Département des Côtes d'Armor

Rennes, le

07 JUIL. 2023

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Président du Conseil départemental  
des Côtes d'Armor

à

Monsieur le Président du centre communal d'action sociale  
EHPAD Résidence Brocéliande  
32 rue de Cadélac  
22600 LOUDEAC

**Objet : Inspection de l'EHPAD Résidence Brocéliande à Loudéac.**

**P. J. : 2 tableaux**

**Réf. :**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n° 2C 168 787 6663 +**

Monsieur le Président,

Comme suite à notre courrier en date du 2 Mai 2023 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD Résidence Brocéliande à Loudéac, réalisée le 27 Février 2023.

En conséquence nous vous notifions les décisions formulées dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés et à améliorer la gouvernance de l'établissement.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, nous vous invitons aussi à suivre les recommandations formulées dans le tableau 2 ci-joint.

Nous vous demandons également de retourner à l'ARS, Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine, 3 Place du Général Giraud, CS 54257, 35042 RENNES Cedex et au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courront à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de RENNES, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

ARS Bretagne  
6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)



Département des Côtes d'Armor  
9 Place du Général de Gaulle  
CS42371  
22023 Saint Brieuc Cedex  
[contact@cotesdarmor.fr](mailto:contact@cotesdarmor.fr)

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Elise NOGUERA

Christian COAIL

Directrice générale

Président du Conseil départemental  
des Côtes d'Armor

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne et au Conseil départemental des Côtes d'Armor. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale

ARS Bretagne  
6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)



Département des Côtes d'Armor  
9 Place du Général de Gaulle  
CS42371  
22023 Saint Brieuc Cedex  
[contact@cotesdarmor.fr](mailto:contact@cotesdarmor.fr)